

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2016

L'an deux mil seize, le 25 mai, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Lapan sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes BAEZA-GLOMON, BARBIER, CAGLIONI, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, JOCHYMS, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DAUBORD, DE PAULE, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN.

Suppléant présent : M. BAILLARD.

Absents excusés : MME PINCZON du SEL, M. DESBOIS.

Pouvoirs : MME PIERRE (née PÉRET) à MME SOUPIZET, MME RICHARD à M. MARECHAL, M. FAUCHER à M. ANDRIAU, M. TALLON à MME BARBIER.

M. LANDOIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance. Il prie d'observer une minute de silence à la mémoire de M. ADAM, ancien président du SMEAL et ancien maire de Lapan, ainsi qu'à la mémoire de M. BEAUJEAN, ancien maire de Montlouis. Il remercie l'assemblée.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016.

Aucune prise de parole n'étant demandée et observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil passe à l'ordre du jour :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents:

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée ZD0022 sise à Corquoy nécessaire à la construction de l'unité de traitement du réseau d'assainissement collectif au hameau de la Roche pour une superficie de 11 940 m² et un montant de 2 400 € ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux relatif à l'opération de construction d'une station d'épuration de 1 900 EH sur la commune de Lignièrès à l'entreprise MSE (37 130 CINQ MARS LA PILE) pour un montant HT de 1 280 000 €, et **AUTORISE** le Président à signer le marché de travaux ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat au titre de la DETR 2016 et du Conseil départemental au niveau du taux le plus élevé possible pour les travaux de construction de la station d'épuration de 1 900 EH sur la commune de Lignièrès ;
- **NE SOUHAITE** pas s'engager dans un projet d'aménagement touristique autour du canal de Bigny et **EMET** un avis défavorable à la prise en charge des coûts d'entretien dans le cadre d'un maintien en eau du canal,
- **DÉCIDE** le renouvellement de 2 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe échelon 2 à temps non complet à 17.50/35^{ème} heures hebdomadaires (annualisé) pour une durée de 2 ans renouvelable avec effet au 1^{er} septembre 2016,

Retrait des débats et du vote de Mme SENDEL, présidente de l'association « Lest go musique » de Levet

À l'unanimité des suffrages exprimés, ACCORDE, à différents organismes culturelles du territoire, une subvention pour leur action respective et ACCORDE le remboursement de 70 € par enfant du territoire intercommunal aux familles sur les frais d'inscription à Musique en Boischaumont-Marche,

à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** d'accorder à l'office de tourisme de Lignières une subvention de 1 500 € pour la mise en œuvre de la politique du tourisme intercommunal à travers l'élaboration d'un dépliant d'appel et d'un agenda mensuel,
- Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe qui prévoit le transfert de la compétence «*promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme* » aux intercommunalités, au 1^{er} janvier 2017, **DECIDE** d'établir à compter du 1^{er} janvier 2017 et dans les conditions fixées par la présente délibération, la taxe de séjour au réel sur le territoire de la communauté de communes,

à 34 voix pour et 1 abstention, VALIDE les modifications des conditions générales de réservation du gîte de Groupe COLBERT-ABC,

Retrait des débats et du vote de M. LABAN, copropriétaire du véhicule d'occasion

à 31 voix pour et 3 abstentions, APPROUVE l'acquisition d'un véhicule d'occasion FORD Fusion pour un montant de 2 500 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

à l'unanimité de ses membres présents :

- **FIXE** les dispositions relatives à l'envoi dématérialisé des convocations pour les réunions du conseil communautaire ainsi que celle des commissions permanentes.

Les informations suivantes sont données au Conseil Communautaire :

- Modification des commissions « Communication/développement/économique/tourisme » et Commission « culture » en Commission « culture/tourisme/communication » et Commission « développement économique ». Les élus ont été désignés pour siéger au sein de ces commissions permanentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.